



## Centre de Formations Montessori Auxerre

13-14 quai de la marine – 89000 Auxerre

Tel : 06 89 73 00 14 – E-mail : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

Site internet : [www.montessori-auxerre.com](http://www.montessori-auxerre.com)

Siret : 839 371 945 00016 - N° d'activité : 27890154389

# PROGRAMME DE LA FORMATION EDUCATEUR JEUNES ENFANTS MONTESSORI « la maison des enfants - 3-6 ans – maternelle »

### Présentation et objectif général de l'action de formation :

Cette formation professionnalisante permet de se former au poste d'éducateur Montessori, équivalent à celui de l'enseignant le secteur public. Le stagiaire sera confronté à la réalité sociale et pédagogique d'un établissement scolaire Montessori. A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les compétences permettant d'enseigner dans une classe Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant.

### Objectifs pédagogiques d'acquisition de compétences :

A l'issue de l'action de formation, le stagiaire sera en capacité d'exercer la fonction d'éducateur jeunes enfants Montessori dans une classe de maternelle (ou dans toute ambiance de travail Montessori). Il pourra :

- Appliquer les grands principes de la pédagogie Montessori
- Mettre en place, animer et maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
- Observer, suivre pédagogiquement et respecter les rythmes d'apprentissages propres à chaque enfant
- Corréler son enseignement avec les programmes de l'éducation nationale
- Adopter une posture adéquate avec ses collègues de travail, les parents

### Catégorie et but :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation et a notamment pour objet de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'insertion professionnelle, à l'acquisition d'une qualification plus élevée ou encore de favoriser la mobilité professionnelle.

### Durée de l'action de formation :

L'action de formation comprend :

- 540 h de présence en classe, réparties sur 2 jours par semaine durant les 37 semaines d'accueil au sein de l'école
- 60h de formation théorique, réparties sur 10 samedis entre septembre et juillet
- 8h de présence aux portes ouvertes de l'école

- 4h de présence aux spectacles de l'école de fin d'année civile
- 6h d'évaluation finale

Soit un total de 616 h de formation théorique et pratique réparties sur l'année scolaire 2022-2023.

### **Dates, format, rythme et lieu de l'action de formation :**

L'action de formation a lieu en présentiel du samedi 27 août 2022 (jour de la porte ouverte des familles) au samedi 8 juillet 2023 (jour du spectacle de fin d'année scolaire). Elle se divise en quatre parties : la formation pratique, la formation théorique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

L'action de formation pratique a lieu 2 jours par semaine (lundi-mardi) ou (jeudi-vendredi) durant le temps de classe de 8h30 à 16h30. Le stagiaire dispose de 30 minutes de pause à 13h.

L'action de formation théorique a lieu durant 10 samedis de 9h30 à 16h30 (voir dates dans le programme).

La participation aux temps forts de l'école et le travail personnel sont détaillés dans le programme.

L'action de formation se déroule dans la classe de maternelle de l'école Montessori Auxerre située 13-14 quai de la marine à Auxerre (89000). Etablissement ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, laïc et privé.

### **Tarif de l'action de formation :**

- Frais d'inscription : 100 € et frais de dossier : 100 €. Ces montants sont à régler à l'inscription.
- Montant de la formation : 3500 €

Montants TTC, nets de TVA selon art. 262 ter-I du code général des impôts

Une prise en charge de l'action de formation totale ou partielle est possible ainsi qu'un règlement en plusieurs fois.

Pour une prise en charge par votre employeur ou une institution, envoyez-nous un mail pour plus d'informations : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

### **Effectifs :**

2 stagiaires par an peuvent être accueillis en alternance.

### **Public concerné :**

L'action de formation est ouverte à tout public, particulier ou professionnel, en activité ou en reconversion professionnelle.

Toutefois un parent ne pourra se former dans la classe que fréquente son enfant afin de respecter le travail de celui-ci.

### **Prérequis :**

L'article L. 914-3 du code l'éducation prévoit les conditions que doivent remplir les enseignants des établissements privés qui ne sont pas sous contrat avec l'Etat. En tant que futur enseignant, le stagiaire doit s'y conformer. Celui-ci devra donc :

- Être de nationalité française ou d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.
- Être âgé de 18 ans révolu au moment de la prise de fonction. Une copie de sa pièce d'identité lui sera demandé à l'inscription.
- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme français de niveau Bac 2 a minima avant le début de la formation. Une copie de son diplôme lui sera demandée à l'inscription.
- Un extrait de casier judiciaire n°3 est à fournir avec la convention de formation, il ne doit pas faire apparaître de mention contradictoire au travail avec des mineurs.

Enfin le stagiaire devra avoir lu “L’enfant” de Maria Montessori avant le début de la formation, un compte-rendu lui en sera demandé durant sa formation. Durant sa formation, le premier tome de « La pédagogie scientifique », de la même autrice, sera également à lire et à résumer. Le stagiaire peut anticiper la lecture de ce dernier livre s’il le souhaite. (Ces deux livres sont disponibles en prêt gratuit à l’école).

#### **Profil de la formatrice :**

L’action de formation est animée par Cindy Gendrin, éducatrice Montessori 0-3, 3-6, 6-9 et 9-12 ans, fondatrice et directrice de l’école Montessori Auxerre, enseignante titulaire de la classe de maternelle et formatrice. (<https://www.montessori-auxerre.com/qui-sommes-nous> )

Ou tout autre de nos formateurs ou formatrices compétents en enseignements Montessori auprès des enfants de maternelle.

#### **Programme de la partie pratique de l’action de formation :**

A partir du lundi 29 août ou du jeudi 1er septembre 2022 : début de la période d’observation de la classe qui va durer 3 semaines.

A partir du lundi 19 ou du jeudi 22 septembre 2022 : intervention progressive auprès des enfants pour le maintien de l’ordre en classe.

A partir du lundi 26 ou du jeudi 29 septembre 2022 : prise en charge progressive des enfants selon le détail ci-dessous.

- A partir du lundi 26 ou du jeudi 29 septembre 2022 : suivi de deux enfants en Vie Pratique
- A partir du lundi 07 ou du jeudi 10 novembre 2022 : suivi de trois enfants en Vie Pratique
- A partir du lundi 21 ou du jeudi 24 novembre 2022 : suivi de trois enfants en Vie Pratique et Vie Sensorielle
- A partir du lundi 5 ou du jeudi 8 décembre 2022 : suivi de quatre enfants en Vie Pratique et Vie Sensorielle
- A partir du lundi 16 ou du jeudi 19 janvier 2023 : suivi de quatre enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle et Mathématiques
- A partir du lundi 20 ou du jeudi 23 février 2023 : suivi de cinq enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle et Mathématiques
- A partir du lundi 13 ou jeudi 16 mars 2023 : suivi de cinq enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques et Langage
- A partir du lundi 27 ou jeudi 30 mars 2023 : suivi de six enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques et Langage
- A partir du lundi 24 ou jeudi 27 avril 2023 : suivi de sept enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques et Langage
- A partir du lundi 22 ou jeudi 25 mai 2023 : suivi de sept enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques, Langage et Culture
- A partir du lundi 5 ou jeudi 8 juin 2023 : suivi de huit enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques, Langage et Culture

- A partir du lundi 19 ou jeudi 22 juin 2023 : suivi de neuf enfants en Vie Pratique, Vie Sensorielle, Mathématiques, Langage et Culture

Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 (8h30-15h30) : Evaluation finale.

Le stagiaire peut être amené à accompagner la classe lors de sorties scolaires en fonction du programme établi par l'éducatrice.

**Programme de la partie théorique de l'action de formation :**

- **24/09/2022 : Premier module : introduction et vie pratique**
  - Introduction à la pédagogie de Maria Montessori
  - Les activités préalables
  - Les exercices d'habileté motrice
  - Les activités artistiques
- **15/10/2022 : Deuxième module : vie pratique**
  - Retour sur le premier module
  - Les soins de la personne et hygiène
  - Les soins de l'environnement
  - Les activités de cuisine et de jardinage
  - Les activités de grâce et courtoisie
  - Discussion sur les jeux modernes
- **19/11/2022 : Troisième module : vie sensorielle, le développement des 5 sens**
  - Validation des acquis de la vie pratique
  - La discrimination visuelle et tactile
  - La discrimination auditive, olfactive et gustative
- **03/12/2022 : Quatrième module : vie sensorielle, géométrie et algèbre**
  - Retour sur le développement des 5 sens
  - Les débuts de la géométrie et la préparation à l'algèbre
- **14/01/2023 : Cinquième module : mathématiques 1<sup>ère</sup> partie**
  - Validation des acquis de la vie sensorielle
  - Les activités préliminaires aux mathématiques
  - Le dénombrement et compter de 11 à 99
  - Les compléments et les premières opérations
  - Le système décimal avec les perles et les opérations sans change
- **25/02/2023 : Sixième module : mathématiques 2<sup>ème</sup> partie**
  - Retour sur la première partie des mathématiques
  - Le système décimal avec les nombres et les autres outils pour compter de 100 à 1000
  - Les opérations avec change et le passage à l'abstraction
- **11/03/2023 : Septième module : langage : 1<sup>ère</sup> partie**
  - Validation des acquis sur les mathématiques
  - L'enrichissement du vocabulaire et les exercices préparatoires à l'écriture
  - Développer la conscience phonémique et les exercices préparatoires à la lecture
- **29/04/2023 : Huitième module : langage : 2<sup>ème</sup> partie**
  - Retour sur la première partie
  - Apprendre à lire et à écrire
  - La grammaire
- **13/05/2023 : Neuvième module : culture 1<sup>ère</sup> partie**
  - Validation des acquis sur le langage

- La géographie
- La zoologie
- **03/06/2023 : Dixième module : culture 2<sup>ème</sup> partie**
- Retour sur la première partie
- Le corps humain
- Le temps qui passe
- La botanique
- Validation des acquis sur la culture

### **Programme de la participation aux temps forts de l'école de l'action de formation :**

Tout au long de l'année, le stagiaire sera amené à participer aux temps forts qui rythment la vie de l'école :

Samedi 27 août 2022 (10h-12h) : Porte Ouverte des familles : présentation du stagiaire aux familles et aux enfants de l'école.

Samedi 17 décembre 2022 (10h-12h) : Participation au spectacle de fin d'année civile de l'école (moment de convivialité et d'échanges avec les enfants et leurs familles).

Samedi 28 janvier 2023 (10h-17h) : Porte Ouverte du public : participation à l'accueil et à l'information des visiteurs sur l'école et le centre de formations.

Samedi 8 juillet 2023 (10h-12h) : Participation au spectacle de fin d'année scolaire de l'école (moment de convivialité et d'échanges avec les enfants et leurs familles) et remise du certificat de formation à l'issue de celui-ci.

### **Programme du travail personnel de l'action de formation :**

Tout au long de l'année, le stagiaire devra fournir un travail personnel conséquent, à savoir :

- La rédaction des compte-rendu et des fiches de suivi des enfants :

Le stagiaire devra avoir lu et produire les comptes-rendus des livres selon le planning suivant :

- Lundi 19 ou jeudi 22 septembre 2022 : Remise du compte-rendu du livre « L'enfant » de Maria Montessori.
- Lundi 16 ou jeudi 19 janvier 2023 : Remise du compte-rendu du premier tome de « La pédagogie scientifique » de Maria Montessori.

Il est vivement conseillé au stagiaire de compléter sa formation par la lecture d'autres ouvrages de Maria Montessori et d'auteurs sur la parentalité bienveillante, les neurosciences, les intelligences multiples .... (L'école propose de nombreux ouvrages traitant de ces thèmes dans sa bibliothèque et disponibles à l'emprunt).

A partir du lundi 29 août ou du jeudi 1er septembre 2022 : le stagiaire rédigera des comptes-rendus d'observations chaque semaine, durant trois semaines. Il y indiquera les éléments suivants :

- La date
- Le nombre d'enfants et d'adultes présents

- Le comportement des enfants et des adultes durant le temps de classe, les temps de regroupement collectif et les temps informels
- Les observations sur l'ambiance et la classe
- Une liste de questions éventuelles à poser

A partir du lundi 26 ou du jeudi 29 septembre 2022 : Le stagiaire rédigera des fiches de suivi hebdomadaires des enfants et ce jusqu'à la fin de la formation. Ces fiches comporteront :

- La date, le prénom et l'âge de l'enfant suivi
- Le matériel qu'il utilise spontanément et son comportement avec celui-ci
- Le matériel qui lui est présenté par l'éducatrice et son comportement lors de la présentation
- Ses conclusions
- Le matériel que le stagiaire envisage de lui présenter ensuite et dans quel but

Pour chaque présentation effectuée, le stagiaire indiquera :

- Le matériel qu'il a présenté à l'enfant et son comportement lors de la présentation
- Le stagiaire indiquera si l'enfant refait l'activité seul après la présentation et comment
- Ses conclusions.

➤ La rédaction de ses albums :

Un album regroupe les fiches descriptives des activités présentées aux enfants dans une matière. Chaque album doit comporter une introduction sur la matière enseignée, un sommaire complet et une fiche par activité présentée.

Chaque fiche d'activité comprendra :

- le nom de l'activité et la photo
- le matériel utilisé
- la présentation (installation, déroulement de la présentation, conclusion)
- la (les) variante(s) éventuelle(s)
- le contrôle de l'erreur
- le(s) buts directs
- le(s) buts indirects
- le vocabulaire apporté à l'enfant
- la (les) activité(s) précédente(s)
- la (les) activité(s) suivante(s)
- l'âge de la première présentation (environ)

Le stagiaire devra réaliser 5 albums au cours de l'année (Vie Pratique, Vie Sensorielle, Langage, Mathématiques et Culture) selon le planning ci-dessous :

- Lundi 7 ou jeudi 10 novembre 2022 : Rendu de l'album de Vie Pratique pour correction
- Lundi 3 ou jeudi 7 janvier 2023 : Rendu de l'album de Vie Sensorielle pour correction
- Lundi 20 ou jeudi 23 février 2023 : Rendu de l'album de Mathématiques pour correction
- Lundi 24 ou jeudi 27 avril 2023 : Rendu de l'album de Langage pour correction

- Lundi 19 ou jeudi 22 juin 2023 : Rendu de l'album de Culture pour correction

➤ La fabrication d'activité Montessori :

En complément de la rédaction des albums, il sera demandé au stagiaire de fabriquer des activités en utilisant le matériel en réserve à l'école ou son propre matériel selon le planning ci-dessous :

- Lundi 24 ou jeudi 27 octobre 2022 : Réaliser une activité de Vie Pratique
- Lundi 12 ou jeudi 15 décembre 2022 : Réaliser une activité de Vie Sensorielle
- Lundi 6 ou jeudi 9 mars 2023 : Réaliser une activité de Mathématique
- Mardi 9 ou jeudi 11 mai 2023 : Réaliser une activité de Langage
- Lundi 12 ou jeudi 15 juin 2023 : Réaliser une activité de Culture
- Avant le lundi 12 ou le jeudi 15 juin 2023 au plus tard :
  - o Produire une liste des livres, comptines, chansons et histoires exploitables dans une classe de maternelle Montessori
  - o Créer un ensemble de cartes de nomenclature (thème laissé au libre choix du stagiaire)
  - o Créer une activité collective complète à destination de l'ensemble de la classe comprenant une leçon collective avec du concret et un travail de prolongement à faire en autonomie.
  - o Créer une activité collective artistique à destination des plus âgés de la classe comprenant un modèle déjà réalisé, une fiche descriptive de la progression de l'activité et le matériel préalablement préparé.

Chacune des activités créées fera l'objet d'une présentation à la formatrice et à l'éducatrice de la classe et d'un temps de questions-réponses abordant notamment les sujets suivants :

- Les buts de l'activité
- Les compétences préalablement maîtrisées par les enfants

Puis ces activités seront mises à disposition des enfants dans la classe afin d'être testée en réel.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

L'action de formation se divise en quatre parties : la formation pratique, la formation théorique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

Durant l'action de formation pratique, le stagiaire participe à la vie de la classe : déjeuner, surveillance des récréations, de la sieste, hygiène. Le stagiaire veille à ne pas perturber la classe et à limiter ses échanges avec les membres de l'équipe pédagogique. Des temps d'échange sont possibles durant les récréations et le soir durant le temps de garderie.

Le temps de présence en classe se déroule en immersion sous la supervision de l'éducatrice de la classe et de la directrice de l'école accueillante. La responsable du centre de formation est la tutrice du stagiaire. Elle assure le suivi du travail demandé et sa disponibilité pour toute question.

Durant cette action de formation, le stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'école, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il devra appliquer les valeurs de l'école et respecter le programme pédagogique établi par l'école. Il devra respecter la confidentialité des informations échangées durant sa formation (que ce soit sur les enfants ou leurs familles, le personnel de l'école ou les documents transmis durant la formation). Toute divulgation est formellement interdite.

L'action de formation théorique se réalise en présentiel avec démonstrations, échanges avec les autres stagiaires et la formatrice et exercices de mise en pratique. Le stagiaire est vivement encouragé à prendre des notes durant les temps de formation. La formatrice est à sa disposition pour répondre à toutes ses questions.

Les photos sont tolérées si elles n'empêchent pas la bonne exécution de la formation et respectent le droit à l'image de chacun. Les vidéos ne sont pas acceptées.

Les documents transmis par la formatrice, les notes prises par le stagiaire et les photos doivent rester dans un cadre strictement confidentiel. Toute divulgation de quelque nature que ce soit, est formellement prohibée.

### **Obligations du stagiaire :**

Il est demandé au stagiaire :

- D'assister à l'ensemble des journées de formations théoriques
- D'avoir été présent au minimum 90 % du temps de présence en classe
- D'avoir dûment justifier ces absences éventuelles
- De produire l'ensemble des comptes rendus, fiches de suivi des enfants, albums et activités demandés
- De se présenter à l'évaluation finale

### **Moyens de suivi de l'exécution de l'appréciation des résultats de la formation :**

Une feuille d'émargement est co-signée entre le stagiaire et la formatrice par demi-journée de présence.

L'action de formation théorique comprend des phases intermédiaires de validation des acquis (questions sur la progression et la présentation des activités, visionnage, suivi de discussions, de vidéos et de photos réalisées sur les temps de classe).

L'action de formation pratique comprend, outre la ponctualité en classe et le respect du règlement intérieur de l'école, la remise de comptes-rendus et fiches de suivis hebdomadaires sur l'ensemble de la durée de l'action de formation. Un modèle type sera fourni au stagiaire au début de l'action de formation. Les comptes-rendus de lecture permettront de valider en partie le premier objectif : Appliquer les grands principes de la pédagogie Montessori.

Enfin l'action de formation sera sanctionnée par une évaluation finale d'une durée de 6 heures.

L'évaluation sera réputée réussie à partir de 80% de bonnes réponses. Elle aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 8h30 à 15h30.

Elle se compose de 7 épreuves permettant la vérification des objectifs suivants :

- Appliquer les grands principes de la pédagogie Montessori



- Mettre en place, animer et maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
  - Observer, suivre pédagogiquement et respecter les rythmes d'apprentissages propres à chaque enfant
  - Corréler son enseignement avec les programmes de l'éducation nationale
  - Adopter une posture adéquate avec ses collègues de travail, les parents
- Epreuve n°1 : Présentation d'une activité de Vie Pratique
  - Epreuve n°2 : Présentation d'une activité de Vie Sensorielle
  - Epreuve n°3 : Présentation d'une activité de Mathématiques
  - Epreuve n°4 : Présentation d'une activité de Langage
  - Epreuve n°5 : Présentation d'une activité de Culture
  - Epreuve n°6 et 7 : Deux analyses d'une situation de classe tirées au sort, photos et vidéos à l'appui.

Ces épreuves se déroulent en classe, le stagiaire tire au sort un matériel à présenter pour chacune des catégories d'apprentissage. Il peut conserver avec lui ses albums le temps de la préparation. Ces épreuves permettent de valider l'ensemble des objectifs.

Chaque épreuve dure 45 minutes : préparation 15 minutes et passage 30 minutes. Un temps de pause de 15 minutes est accordé au stagiaire entre chaque épreuve.

La délibération a lieu immédiatement après chaque épreuve et la notification de réussite ou d'échec à l'évaluation est communiquée au stagiaire à la fin de la journée.

#### **Qualification délivrée :**

A l'issue de l'évaluation finale, le Centre de Formations Montessori Auxerre délivre une attestation de fin de formation validant les capacités du stagiaire à exercer le métier d'éducateur jeunes enfants Montessori. Celui-ci sera capable d'enseigner dans une classe de maternelle Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant. Cette attestation lui sera communiquée dans la semaine suivant la fin de l'action de formation.

#### **Modalités d'accès :**

- Le stagiaire trouvera les principaux éléments de cette formation sur notre site internet : <https://www.montessori-auxerre.com/formation-educatrice-3-6-ans>
- A sa demande, le programme de formation lui sera transmis par mail.
- Un entretien téléphonique permettra au stagiaire de poser l'ensemble de ses questions. Il sera suivi d'un entretien en présentiel, préalable à l'inscription.
- Le dossier d'inscription à compléter lui sera envoyé par mail. Ce dernier nous sera rendu avec l'ensemble des éléments demandés.
- Une confirmation d'inscription à la formation sera envoyée au stagiaire.

#### **Délai d'accès :**

Nous nous engageons à répondre au stagiaire dans les 3 jours suivant sa demande.

Sous réserve de places disponibles, l'inscription peut avoir lieu jusqu'à une semaine avant le début de la formation.

#### **Inscription et référent pédagogique :**

Les inscriptions se font via l'onglet Inscription de la page d'accueil de notre site internet :

<https://www.montessori-auxerre.com/centre-de-formations> ou par mail : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com).

La référente pédagogique est Mme Cindy Gendrin, joignable au 06 89 73 00 14 ou par mail à l'adresse ci-dessus.

**Accessibilité/handicap :**

Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référente en la matière, Mme Cindy Gendrin, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

---

**Indicateur de performance :**

A ce jour, X stagiaires ont suivi cette formation,

- X % sont satisfaits de la formation
- X % ont réussi la formation

*Date de dernière mise à jour : 10/03/2022*